

priorité d'un rétrécissement

Par automobiliste

bonjour , une situation pénible , je suis dans une commune ou il y a un rétrécissement annonce par panneau carré avec flèche blanche et rouge .

bien que a priorité soit a celui qui est dans le sens de la flèche " blanche " et bien souvent déjà engager dans le sens de la flèche rouge (non prioritaire) dans cette situation je suis déjà en bout de sortie de se rétrécissement mais la voiture arrivant dans le sens prioritaire m'oblige a faire une marche arrière

puis je continué ma trajectoire dans mon cas ? es ce légal de bloqué la circulation même en étant prioritaire de la voie non prioritaire

merci

Par jodelariege

Bonjour

Cette situation est toujours délicate

Cependant vous devriez vous engager en étant non prioritaire en ayant calculé/anticipé que vous aviez le temps de passer complètement avant l'arrivée de la voiture prioritaire

Si la voiture prioritaire a dû s'arrêter pour vous laisser passer c'est que vous vous êtes engagé trop tôt par rapport à elle
De façon générale on voit bien la voiture en face..

Après c'est aussi une question de civilité :si vous êtes en bout de route et que l'autre vous demande de reculer ou qu'il accélère pour vous coincer c'est un peu une question d'ego :"j'ai le droit pour moi donc tu recules"

Par Pierre28

Le panneau carré avec une flèche blanche et une flèche rouge indique la priorité dans un rétrécissement. La flèche blanche signifie que tu as la priorité et la flèche rouge que l'autre sens doit te céder le passage. Si tu es engagé dans le sens de la flèche blanche, tu peux continuer ta trajectoire et l'autre véhicule ne doit pas t'empêcher de passer. Bloquer la circulation dans ce cas, alors que tu es prioritaire, n'est pas légal. Cependant, même si tu as la priorité, il faut rester prudent.